

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

· **Code du produit:** A3626

· **Numéro d'enregistrement**

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur ou est un mélange.

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

biologie moléculaire

biochimie

Laboratory chemical

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

AppliChem GmbH
Ottoweg 4
D-64291 Darmstadt

Tel.: +49 (0)6151 93570
Fax.: +49 (0)6151 935711
msds@applichem.com

· **Service chargé des renseignements:** Dept. Compliance

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Repr. 2 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS06 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acrylamide
Bis-Acrylamide

· Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: solution aqueuse

· Composants dangereux:

CAS: 79-06-1 EINECS: 201-173-7 Reg.nr.: 01-2119463260-48-XXXX	acrylamide Acute Tox. 3, H301; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Repr. 2, H361f; STOT RE 1, H372; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	>25-≤40%
CAS: 110-26-9 EINECS: 203-750-9	Bis-Acrylamide STOT RE 1, H372; Acute Tox. 4, H302	>0,1-≤2,5%

· SVHC

79-06-1	acrylamide	28,5-39%
---------	------------	----------

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

(suite page 3)

Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 2)

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:**

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire: pratiquer le bouche à bouche ou la respiration artificielle. Le chas échéant, administration d'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

• **Après contact avec la peau:**

Laver abondamment à l'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Tamponner au polyéthylène glycol 400.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• **Après ingestion:**

Rincer la bouche.

Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• **5.1 Moyens d'extinction**

• **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non combustible.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Posibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

• **5.3 Conseils aux pompiers**

• **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Autres indications**

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

Éviter le contact avec la substance.

Veiller à une aération suffisante.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant Material (z.B. AppliSorb).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne travailler que sous aspirateur à fumée.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais.
Stockage nécessaire dans un local collecteur.
Stockage dans un endroit bien ventilé.
Uniquement accessible au personnel autorisé.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** +15 - +25°C
- **Classe de stockage:** 6.1 D
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

79-06-1 acrylamide

VME	Valeur à long terme: 0,3 mg/m ³ , 0,1 ppm C1B, M1B, R2; risque de pénétration percutanée
-----	--

• DNEL

79-06-1 acrylamide

Dermique	Acute - systemic effects, worker	3 mg/kg
	Long-term - systemic effects, worker	0,1 mg/kg
Inhalatoire	Acute - local effects, worker	120 mg/m3
	Acute - systemic effects, worker	120 mg/m3
	Long-term - systemic effects, worker	0,09 mg/m3

• PNEC

79-06-1 acrylamide

Aquatic compartment - freshwater	0,03 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	0,3 mg/L
Sewage treatment plant	0,2 mg/L

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 4)

Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.
Filtre combiné A-P3

• **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Caoutchouc fluoré (Viton)

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 120 min

• **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

• **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

• **Odeur:** Inodore

• **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition: Non déterminé.

• **Point d'éclair** Non applicable.

• **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

• **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa

(suite page 6)

Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 5)

· Densité à 20 °C:	1,03 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.
· Teneur en solvants: Eau: VOC (CE)	>59,0 % 0,00 %
· Teneur en substances solides:	29,3-41 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Chauffage
Light (Polymerization initiator).
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions exothermiques avec:
alcalis
acide sulfurique
réactifs nitrosants
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** oxydant
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
nitrosamines
En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.
- **Indications complémentaires:**
Tendency towards spontaneous polymerisation.
Polymerisation initiator:
warmth/heat and light

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Toxique en cas d'ingestion.
Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Composant	Type	Valeur	Espèce
79-06-1 acrylamide			
Oral	LD50	124 mg/kg	(rat)
Dermique	LD50	1.141 mg/kg	(lapin)
110-26-9 Bis-Acrylamide			
Oral	LD50	390 mg/kg	(rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Danger of skin absorption.
Provoque une irritation cutanée.

(suite page 7)

Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 6)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Fortes irritations.
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **En cas d'inhalation**
Irrite la peau et les muqueuses.
toux
dyspnée
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
En cas de ingestion:
Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Après résorption:
CNS disorders, ataxia (impaired locomotor coordination).
Further hazardous properties cannot be excluded.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Peut induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire à la fertilité.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

• **Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation**

110-26-9 Bis-Acrylamide

LC50/48 h	98 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Le produit est aisément biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 8)




Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN3426
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** Acrylamide solution
- **ADR** ACRYLAMIDE EN SOLUTION
- **IMDG, IATA** ACRYLAMIDE SOLUTION
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT**
- 
- **Class** 6.1 Matières toxiques.
- **Label** 6.1
- **ADR**
- 
- **Classe** 6.1 (T1) Matières toxiques.
- **Étiquette** 6.1
- **IMDG, IATA**
- 
- **Class** 6.1 Matières toxiques.
- **Label** 6.1
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** III
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières toxiques.
- **Indice Kemler:** 60
- **No EMS:** F-A,S-A

(suite page 9)

Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 8)

· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3426 ACRYLAMIDE EN SOLUTION, 6.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28, 60

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

79-06-1	acrylamide	28,5-39%
---------	------------	----------

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.

(suite page 10)

FR

Nom du produit: Acrylamide - Solution (30 %) - Mix 37.5 : 1

(suite de la page 9)

H350 Peut provoquer le cancer.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Service établissant la fiche technique:** Dept. Compliance

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR